



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Ville de THONON-les-BAINS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration

Administrateurs :

En exercice : 11
Présents : 8
Absents : 3
Pouvoir : 1
Votants : 9

Réunion du mercredi 21 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le mercredi 21 décembre, à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de THONON-les-BAINS dûment convoqué le 14 décembre deux mille vingt deux, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville à THONON-les-BAINS, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président du CCAS.

Etaient présents,

MM. les membres élus : M. Christophe ARMINJON, Mme Nicole JAILLET, Mme Véronique VULLIEZ, M. Jean DORCIER, Mme Catherine PERRIN.

MM les membres nommés : Mme Johanne CHIEUX, Mme Mireille DUNOYER, Mme Nicole GERARD,

Etaient absents excusés,

MM. les membres élus : Mme Sophie PARRA D'ANDERT.

MM. les membres nommés : M. Philippe ABRAHAM, Mme Brigitte RAMBAUT.

Pouvoirs : 1 pouvoir de Mme Brigitte RAMBAUT à Mme Johanne CHIEUX

Secrétaire de Séance

Mme Stéphanie CROSET, directrice du CCAS.

DEL_221221_09

FINANCES

OBJET : Atout Seniors : complément tarification des activités - saison 2022-2023

Monsieur le Président de séance expose :

Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir adopter les tarifs du nouvel atelier de conversation en anglais dans la cadre des activités du pôle animations seniors pour la saison 2022-2023 à compter du 1^{er} janvier 2023 présentés comme suit.

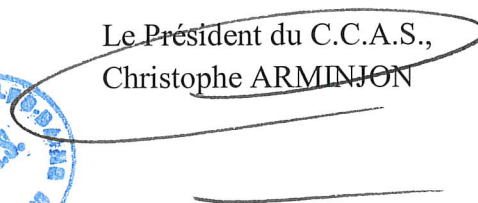
THONONNAIS						HORS COMMUNE
tarif :	1	2	3	4	5	
Ressources* :	< au montant de l'ASPA -50%	entre à l'ASPA -50% et inférieures à l'ASPA	entre l'ASPA et inférieures à l'ASPA +20%	entre l'ASPA +20% et inférieures à l'ASPA +50%	> ou = au montant de l'ASPA + 50%	
participation annuelle						participation annuelle
ATELIER :	tarif minimum	tarif réduit	tarif réduit	tarif réduit	plein tarif	
Conversation anglaise	4,50 €	5,40 €	8,95 €	13,40 €	17,85 €	35,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des présents et pouvoir, sur proposition de Monsieur le Président de Séance, les propositions proposées.

Les signatures des Administrateurs figurent dans le registre, au feuillet des clôtures de séance.

Le secrétaire de séance,
Stéphanie CROSET

Le Président du C.C.A.S.,
Christophe ARMINJON



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Président du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans ce délai ou à compter de la réponse du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**Publié sur le site internet
de la commune le 26
décembre 2022**